



HAL
open science

L'église paroissiale de Saint-Marcouf et l'histoire de l'abbaye de Nantus

Julien Deshayes

► **To cite this version:**

Julien Deshayes. L'église paroissiale de Saint-Marcouf et l'histoire de l'abbaye de Nantus. Vikland, 2017. hal-03417307

HAL Id: hal-03417307

<https://hal.science/hal-03417307v1>

Submitted on 5 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'église paroissiale de Saint-Marcouf et l'histoire de l'abbaye de *Nantus*.

L'église de Saint-Marcouf occupe selon toute vraisemblance l'emplacement de l'ancien monastère mérovingien de *Nantus*, fondé au VI^e siècle par le saint patron de la paroisse. Les origines de cette fondation sont documentées par deux « vies » du saint, toutes deux rédigées antérieurement au IX^e siècle. Celles-ci indiquent que Marcouf, désireux de créer un monastère, s'adressa au roi Childebert, qui lui fit don d'un domaine appartenant au fisc royal, nommé *Nantus*, situé sur le territoire de la « cité » de Coutances ("*fiscum in Constantino pago qui Nantus dicitur*"). L'abbaye possédait aussi les « *Due Limones* », aujourd'hui les îles Saint-Marcouf, où le pieux fondateur allait parfois se retirer en ermite. Quelques années plus tard, cette donation primitive fut augmentée par Childebert d'une nouvelle concession, étendue sur tous les domaines (*villae*) riverains.

L'emprise territoriale d'une grande abbaye mérovingienne

Il semble en conséquence probable que le territoire de *Nantus* s'étendait initialement au-delà de la seule commune actuelle de Saint-Marcouf. Lorsque l'ancienne *abbatia*, qui avait été démembrée à l'époque des incursions scandinaves, fut rétrocédée vers le milieu du XI^e siècle aux bénédictins de Saint-Wandrille, la paroisse de Saint-Marcouf se trouvait en effet intégrée au sein d'un lot homogène de restitutions, comprenant aussi bien les paroisses riveraines de Fontenay, Foucarville, Saint-Germain et Saint-Martin de Varreville, que Sainte-Honorine d'Audouville et Sainte-Marie de Poupeville. Reporté sur une carte, cet ensemble dessine un long bandeau littoral, délimité à l'ouest par un axe routier d'origine antique, au nord par le ruisseau du *Taret* et au sud par l'embouchure de la baie des Veys, formant frontière avec le diocèse de Bayeux. L'ampleur de ce domaine monastique peut surprendre mais un schéma d'extension très similaire caractérisait également en Cotentin l'abbaye mérovingienne de Scesciac, elle-aussi fondée au VI^e siècle avec l'appui du roi Childebert. Son territoire était délimité à l'est par l'ancienne voie romaine (dite *viam publicam*) menant d'Avranches vers Coutances et à l'ouest par la mer, en incluant la propriété des îles Chausey. Côté nord, son territoire s'étendait jusqu'à la rivière de Vendelée et au sud se limitait au Thar, qui formait frontière entre les diocèses de Coutances et Avranches. A Portbail, site historiquement mal documenté mais archéologiquement réputé pour son baptistère monastique du VI^e siècle, nous avons pu établir que le territoire primitif de l'*abbatia* se développait également sur un bandeau littoral délimité par une voie romaine, côté est, et par la mer à l'ouest. L'ermitage implanté depuis le haut Moyen-âge sur la « maitresse île » de l'archipel des Ecrehous fonctionnait sans doute, à l'instar de celui des îles Chausey et de l'Île d'Amont des Saint-Marcouf, comme une retraite insulaire à l'usage de cette abbaye.

L'octroi de si vastes domaines relevait manifestement d'une démarche concertée, menée en bonne entente par la royauté franque et les autorités épiscopales. Cette stratégie de grandes concessions visait probablement à déléguer un rôle étendu de christianisation et d'encadrement des populations à ces communautés monastiques naissantes. Durant cette période de stabilisation de la jeune monarchie franque à l'intérieur de territoires fraîchement acquis, la création de ces grandes exemptions monastiques représentait aussi un enjeu d'intégration politique. L'implantation de ces domaines abbatiaux sur les marches frontalières du Cotentin n'est d'ailleurs probablement pas fortuite. Cela suggère au contraire que ces établissements ont pu exercer un rôle fondateur dans l'organisation territoriale de ce secteur à l'époque franque. Aux-côtés du roi Childebert, demeuré célèbre pour sa générosité envers les abbayes et pour sa violente politique anti païenne, on sait que l'évêque saint Lô de Coutances

fut un soutien actif des moines établis dans son diocèse. Il est en particulier cité par Venance Fortunat pour avoir présidé aux funérailles de saint Pair, le fondateur de Sesciac, et aurait aussi assisté à celles de saint Marcouf, à une date proche du milieu du VI^e siècle. Son culte, attesté à Saint-Pair et à Portail, est également présent à Foucarville, dont l'église est placée sous son vocable.

Un site monastique établi sur des ruines romaines ?

L'un des chapitres de la *vita* de l'évêque Vigor de Bayeux, un autre contemporain de Marcouf, relate comment celui-ci avait obtenu du roi Childebert la confiscation des biens d'un temple païen établi sur le Mont Phaunus, aux portes de sa cité épiscopale, puis sa donation en tant que fisc royal afin d'y établir une basilique chrétienne. Ce processus de confiscation, de fiscalisation puis de rétrocession du patrimoine des communautés païennes encore actives définit une méthode sans doute assez courante de constitution des biens d'église dans la Neustrie de la première moitié du VI^e siècle. La démarche suivie par saint Pair à Sesciac, où il aurait aussi éradiqué, avant de s'y établir en ermite, les rituels d'un « peuple aveugle, célébrant dans l'orgie la fête de ses dieux », fut sans doute similaire. Aucune donnée de cette nature n'est fournie par la *vita* de Marcouf, qui se contente de stipuler l'octroi par Childebert d'un titre de propriété sur un fisc royal, ainsi que l'envoi d'un fonctionnaire chargé de délimiter le territoire concédé. La présence à l'intérieur de l'église actuelle de deux blocs lapidaires antiques suggère toutefois que l'on aurait pu, ici aussi, procéder à la récupération d'éléments d'un sanctuaire préchrétien. L'un de ces éléments correspond à un fût de colonne à décor d'écailles, façon tronc de palmier, réutilisé dans l'édifice comme fonts baptismaux. Le second est une imposante base attique en calcaire d'Yvetot-Bocage, déposée à l'entrée de la chapelle nord, pour servir aux dépôts des cierges devant la statue de saint Marcouf. D'après leurs proportions, ces deux blocs isolés proviennent nécessairement d'un ou plusieurs édifices monumentaux. Seule une étude archéologique du site permettrait peut-être d'en identifier l'origine mais leur présence suggère bien qu'à Nantus, comme aussi à Portail et à *Sesciac*, un établissement antique aura précédé la fondation de l'abbaye mérovingienne.

Le développement du culte de saint Marcouf à Nantus

Le culte voué aux reliques du saint fondateur se trouve attestée postérieurement par la vie de saint Ouen, qui, en qualité d'archevêque de la province ecclésiastique de Rouen (640-684), procéda vers le milieu du VII^e siècle à la translation du corps de Marcouf dans un nouveau lieu. Le récit souligne comment ce grand prélat, souhaitant lors de la cérémonie emporter avec lui la tête du saint, en fut miraculeusement retenu par une apparition angélique. Il nous donne aussi le nom de l'abbé Bernouin (ou *Ernouin*), qui dirigeait alors la communauté de Nantus. Retenons que ce document atteste implicitement la construction à cette date d'une *memoria*, ou sanctuaire à reliques, destiné spécifiquement à accueillir le corps de Marcouf. Dans le texte latin, ce lieu (*locus*) est qualifié d'*apsis*, c'est-à-dire qu'il s'agissait soit un chœur absidal ajouté sur une église préexistante, soit d'un bâtiment distinct de forme circulaire. Le tombeau lui-même est décrit comme un coffre scintillant de pierreries et d'or (*thecam gemmis auroque politam*). Les pèlerinages qui purent alors se développer en ce lieu auront probablement contribué à l'essor d'un culte provincial autour de la mémoire du saint. Ce culte était attaché aussi à une fontaine proche de l'église, où se pratiquaient encore au siècle dernier des bains rituels destinés à la guérison de certains furoncles et maladies de peau. La dévotion au saint s'attachait également à la petite chapelle située sur l'Île d'Amont, malheureusement détruite au début du XIX^e siècle pour y construire le fort que nous connaissons aujourd'hui. Il existait en plus, non loin de l'église actuelle, une chapelle « Saint-Crieu », visible sur plusieurs plans antérieurs à la fin du XVIII^e siècle, où était vénérée la mémoire de saint *Cariulf*, l'un des disciples de Marcouf. L'église abbatiale de la communauté, dans laquelle fut déposé durant

trois jours le corps de Marcouf avant d'être transféré dans son nouveau tombeau, était semblait-il pour sa part vouée à Saint-Pierre. Au résultat, le site de Nantus présentait bien, avec ses trois ou quatre sanctuaires distincts dévolus chacun à des pratiques liturgiques et à des rituels particuliers, une topographie représentative des abbayes du haut Moyen-âge. Plusieurs témoignages du XIX^e siècle signalent en outre la découverte de sarcophages mérovingiens en calcaire coquillier de Sainteny, repérés parfois au-delà de l'emprise du cimetière actuel, sur une assez vaste superficie autour de l'église (des fragments de sarcophages sont par ailleurs visibles en remploi à l'intérieur de la tour de clocher et dans le mur du cimetière).

Nombreux sont les historiens qui se sont interrogés sur l'organisation de l'abbaye de Nantus, et qui ont même parfois douté de son emplacement réel. La présence d'une crypte romane datant des environs du milieu du XI^e siècle sous le chœur de l'église actuelle constitue bien cependant un indice fort de continuité d'occupation religieuse sur le site même. De même qu'à Orval, Brévands ou au Mont-Saint-Michel, cette église souterraine témoigne du maintien d'une mémoire locale héritée des traditions cultuelles du haut Moyen-âge. Une observation minutieuse du plan de l'édifice avait déjà permis en 1850 à Arcisse de Caumont de constater des problèmes de raccord entre la nef et le chœur, et à se demander si cette crypte « n'aurait pas succédé à une église ronde ». Le plan circulaire, qui semble en effet sous-jacent aux assises romanes de la crypte actuelle, correspond comme on le sait à celui des « *martyria* », « *memoria* » et autres sanctuaires à reliques de tradition paléochrétienne. Dans le contexte qui nous intéresse, cette hypothèse s'articule particulièrement bien avec les mentions relatives au transfert du corps de saint Marcouf dans un édifice destiné à un tel usage mémoriel.

La disparition de l'abbaye de Nantus

Le témoignage de la « Seconde Vie de saint Marcouf » (Vita B) est clairement anachronique lorsqu'il prétend attribuer au sein fondateur de Nantus l'institution d'une règle de vie communautaire organisée, partagée entre prière, lecture et travail manuel, déjà conforme au modèle bénédictin. Ce témoignage reste cependant utile en ce qu'il restitue tout de même quelle était la situation de l'abbaye un siècle ou deux après sa fondation. Il suggère que la communauté avait su s'adapter au courant des réformes monastiques intervenues en Neustrie au cours du VII^e siècle, principalement sous l'impulsion de l'archevêque Ouen de Rouen. Le séjour effectué à Nantus par ce prélat dans les années 650/660 ne visait peut-être pas uniquement à promouvoir le culte de Marcouf, mais aussi à imposer à l'abbaye l'adoption d'une règle qui en garantisse la stabilité et la pérennité.

Comme les autres abbayes du Cotentin, l'établissement fondé par saint Marcouf connut cependant au IX^e siècle une période particulièrement difficile, qui aboutit finalement à son abandon et à sa ruine. Depuis les années 830 environ, les incursions armées de bandes bretonnes constituaient en Cotentin une menace effective, qui s'ajoutait à la crainte de plus en plus présente des pirates scandinaves, opérant alors dans la vallée de la Seine et sur la Loire. En 867 le traité de cession du Cotentin consenti par Charles le Chauve au profit du roi Salomon de Bretagne, soumit officiellement l'ensemble des abbayes du diocèse de Coutances à l'autorité bretonne. Cette concession, équivalente à une forme de confiscation des revenus que l'abbé percevait sur ses vastes domaines, n'impliquait pas pour autant la désertification complète du site, ni la fin de toute vie religieuse. De toute évidence, des moines parvinrent tout de même à se maintenir à Nantus jusqu'à la fin du IX^e siècle. L'exode de la communauté semble se situer seulement au début de l'année 890, suite à la prise du *castrum* de Saint-Lô par une armée scandinave, qui aurait assassiné l'évêque de Coutances et massacré la population. C'est à ce même épisode de l'abandon du site par les religieux que se rapporterait, selon Jacques Le Maho, l'étrange récit du « *Libellus des revelatione, edificatione et auctoriate*

Fiscannensis monasterii », relatant comment une charpente qui était destinée à une église située sur les îles Saint-Marcouf, fut miraculeusement portée sur les flots jusqu'à Fécamp, où l'on put en faire usage pour restaurer l'abbatiale en ruine. Après un séjour aux portes de Rouen et une station à Rosny et Mantes-la-Jolie, le groupe qui transportait les reliques de saint Marcouf fut accueilli par l'empereur Charles le Simple qui, en 906, lui attribua un sanctuaire nouvellement fondé en son palais de Corbeny pour accueillir le précieux trésor. C'est sur les reliques conservées à Corbeny que fut ensuite institué le célèbre pèlerinage dynastique que les rois de France effectuaient au retour du sacre de Reims.

Le destin postérieur de Nantus, que le poète Wace signale au nombre des abbayes détruites lors des invasions scandinaves, apparaît similaire à celui de biens d'autres fondations monastiques du haut Moyen-âge. Au même titre que les anciens domaines fonciers et revenus fiscaux des rois carolingiens, les abbayes du Cotentin furent tout simplement intégrées après 933 aux possessions des successeurs de Rollon. Le duc Richard 1^{er} et ses descendants en firent profiter par népotisme les membres de leur famille et de leur proche entourage, provoquant la dispersion accélérée et le morcellement progressif des anciennes propriétés monastiques. Vers 1030, l'archevêque Robert de Rouen, fils de Richard I^{er}, avait ainsi récupéré comme un bien propre une portion de l'ancien domaine de Nantus, comprenant entre autres revenus la dîme des marsouins capturés sur le rivage. Au début du XI^e siècle, l'église de Saint-Marcouf, était elle-même passée, en même temps que cinq paroisses attenantes, dans le patrimoine d'Onfroy de Vieilles, l'un des fidèles de Richard II, connu pour d'autres usurpations de biens d'églises. Par le biais de donations, successives, le patrimoine de l'ancienne abbaye revint finalement aux abbayes de Saint-Wandrille, de Saint-Désir-de-Lisieux et de Cerisy-la-Forêt. Le duc y préserva toutefois l'administration d'un manoir ducal, encore fréquemment mentionné dans les rouleaux de l'Echiquier de Normandie sous le règne d'Henri II Plantagenêt.

Architecture : la phase romane de construction.

Bien qu'elle fut très remaniée à la Renaissance, puis assez lourdement restaurée à la fin du XIX^e siècle, l'église de Saint-Marcouf a conservé l'essentiel de sa structure romane d'époque ducal. Son plan est constitué d'une nef unique et d'un chœur de trois travées, s'achevant à l'est par une abside semi-circulaire de près de 9 mètres de diamètre, qui prend appui sur une crypte voutée. Formé de trois vaisseaux séparés par deux files de colonnes circulaires à chapiteaux corinthiens très simplifiés, celle-ci s'accédait depuis l'église haute par deux couloirs latéraux (l'un d'eux est aujourd'hui bouché). Comme nous l'avons déjà signalé précédemment, l'intégration de l'hémisphère absidale a occasionné de curieux décrochements, visibles de part et d'autre de l'édifice, à la jonction avec les travées droites du chœur. Le diamètre excessif de l'abside génère également un étrange évasement de la nef, qui s'élargit en entonnoir depuis la façade occidentale, large de 8,80 mètres, jusqu'à la jonction de l'abside, mesurant 9,65 mètres de diamètre. En élévation, l'abside supérieure apparaît également plus étroite que la crypte qui la supporte. Ceci provoque un effet d'empâtement assez curieux des parties basses de l'édifice, qui apparaissent comme noyées dans un épais glaciais. Ainsi que l'avait déjà suggéré Arcisse de Caumont, ces anomalies architecturales manifestent probablement la difficulté qu'ont eu les bâtisseurs romans à intégrer dans la continuité du plan basilical de la nef un édifice circulaire préexistant. Lorsque la crypte fut édifiée, dans les années 1050-1070 environ, la *memoria* mérovingienne de saint Marcouf devait encore subsister en élévation à l'état de ruine.

Malgré la reprise de la plupart de ses ouvertures (portes et fenêtres) et l'addition de contreforts, la nef conserve deux petites fenêtres romanes à arcs clavés, et présente de larges

pans d'élévation en *opus spicatum*, maçonnés en petites plaquettes de calcaire gélif du Plain-Cotentin. La structure romane, simple volume aux murs lisses, ne comportait semble-t-il de contreforts qu'aux angles de la façade. Sa largeur de 8,80 mètres, sans être très considérable, excède la taille moyenne des édifices de cette période, généralement limitée à 7 mètres ou 7 mètres 50. La recherche esthétique se reporte uniquement sur le traitement soigné des corniches à modillons, ornées d'une profusion de motifs végétaux, géométriques ou zoomorphes et de figures grotesques. Bien qu'aucune analyse ne permette de le démontrer entièrement, il apparaît probable que cette belle série de modillons, qui se déploie aussi sur l'ensemble du chœur, a été adjointe après-coup sur un édifice déjà existant. Les mêmes motifs de serpents noués, de centaures chassant, de masques grotesques, de musiciens et de petits quadrupèdes se retrouvent au XII^e siècle sur plusieurs autres églises romanes de la côte est du Cotentin, à Foucarville, Saint-Martin-de-Varreville, Boutteville et Sainte-Marie-du-Mont tout particulièrement. Le lien stylistique est parfois si net qu'il apparaît vraisemblable qu'une même équipe de bâtisseurs soit intervenue sur ces différents chantiers. Ce répertoire bien caractérisé se retrouve également sur l'église de Savigny, près de Coutances, un édifice daté par inscription de 1128 et signé par un maître d'œuvre (*operarius*) portant le nom typiquement scandinave de Turchetill. Nous avons tenté de démontrer en étudiant cette église que le mécénat de Geoffroy de Brucourt, qui était dans les années 1120 à la fois seigneur de Savigny et le tenant de plusieurs fiefs situés à Foucarville, Carentan et Saint-Come-du-Mont, expliquait probablement le déplacement de cet atelier du Plain jusque dans le secteur de Coutances. Sur la base de cette analyse comparative il semble possible aussi de mieux préciser les dates de construction l'église de Saint-Marcouf : reconstruite dans la seconde moitié du XI^e siècle sur les bases de structures préromanes, celle-ci fut modernisée et embellie dans les années 1120 par l'addition d'un nouveau décor sculpté.

Les modifications postérieures à l'époque romane

La façade occidentale de la nef a été percée au XIII^e siècle d'un portail saillant à triples voussures reposant sur des colonnes à chapiteaux, encadré de part et d'autre par deux reliefs d'anges thuriféraires. La grande baie en lancette placée au-dessus du portail n'a probablement été percée qu'au XVI^e siècle. La tour de clocher adossée sur le flanc sud du chœur appartient, pour ses deux niveaux inférieurs, à la phase romane de construction. Le niveau supérieur a été réhaussé au début XIV^e siècle, doté d'une voute neuve et percé de hautes baies formant abatson. La toiture en bâtière, partiellement reconstruite après 1944, est équipée de galeries en encorbellement destinées au guet de mer. La seule adjonction majeure apportée à la construction romane correspond à la chapelle nord, édifiée, comme l'indique une inscription dédicatoire, en 1785.

Si l'église de Saint-Marcouf présente extérieurement des élévations romanes relativement préservées, l'intérieur de l'édifice a en revanche été intégralement renforcé à la Renaissance d'une ossature d'épaisses colonnes engagées destinées à recevoir un voutement sur croisées d'ogives. Dans le chœur, les voutes à nervures sexpartites s'enrichissent de liernes et de clés ouvragées. Cette redéfinition de l'espace interne a nécessité l'adjonction des contreforts qui rythment extérieurement l'élévation de la nef, et s'est accompagnée aussi du percement de nouvelles fenêtres. L'insertion de la voute Renaissance a eut pour autre effet de masquer une très belle charpente à poinçons sculptés de la fin du Moyen-âge. La date de ces aménagements n'est précisée par aucune inscription mais on peut, sur des critères stylistiques, la situer dans le dernier tiers du XVI^e siècle environ. Il se pourrait que cette remise à neuf de l'église soit consécutive à l'adjudication faite en 1577 à Jacques d'Argouges du fief noble de Saint-Marcouf. A l'occident, une tribune en pierre de taille calcaire avec arcs brisés et pilastres lisses a été adjointe vers 1600, probablement afin d'augmenter la capacité de l'édifice.

Le chœur a en outre été lourdement restauré à la fin des années 1890. Un dessin de Georges Bouet et une gravure publiée en 1840 par Dumoncel montrent quel était l'aspect de l'abside avant l'ouverture des fenêtres néo-romanes et l'adjonction des contreforts du XIX^e siècle. Gravement sinistrée lors des combats de la Libération par un tir d'artillerie allemand ayant provoqué la chute de la tour de clocher, l'église a fait dans l'immédiate après-guerre l'objet d'une importante restauration, menée par l'architecte en chef des Monuments historiques M. Jullien. En raison de leur forte teneur en ciment, les enduits recouvrant les couloirs et les murs de la crypte mériteraient aujourd'hui d'être soigneusement grattés et repris à la chaux. Une telle intervention, que nous appelons de nos vœux, permettrait en outre d'étudier avec plus d'attention les maçonneries de cette église, particulièrement sensible en raison de son exceptionnel intérêt archéologique.

La statuaire et le mobilier

Selon le livre paroissial rédigé au XIX^e siècle par l'abbé Couillard, l'église de Saint-Marcouf contenait des statues « assez nombreuses » qui furent détruites à la Révolution, en même temps que trois des cloches furent envoyées à la fonte. Dans l'église actuelle subsistent toutefois quelques pièces intéressantes, en premier lieu la statue de saint Marcouf, œuvre populaire du XV^e siècle dont la fonction votive est bien exprimée par la taille démesurée qui est donnée aux mains du saint, en rappel sans doute de la vertu miraculeuse qui lui permettait de guérir les maladies et d'exorciser le démon. L'insertion de multiples plaques votives, heureusement préservées autour de la statue du saint, et le dépôt à ses pieds de petits rubans colorés, attestent de la vitalité du culte qui est encore voué de nos jours à cette « image ». La sainte Véronique qui lui fait face, gracieuse petite statue polychrome du début du XIX^e siècle, demeure, elle aussi, invoquée pour les problèmes de règles féminines et de fertilité, comme l'indiquent d'autres rubans suspendus à ses bras ou accrochés en grappes à son socle. Une statue ancienne (XV^e siècle) de saint Jean Baptiste peut aussi être signalée, ainsi qu'une belle toile du XVII^e siècle montrant sainte Catherine de Sienne couronnée par l'Enfant Jésus.

L'un des éléments les plus intéressants de l'église reste toutefois le sacraire en pierre calcaire, portant l'inscription « *L'(an) 1603 20 mars/le donateur de ce sacraire supplie qu'o(n) face (sic) humble prière /à Jésus Christ et à son père, pour luy. Il re(n)dra la p(a)reille/ M(ichel) Sevestre, curé de céans* ». Cette petite tour eucharistique, sorte de proto-tabernacle du début du XVII^e siècle, témoigne de la recherche de renouveau des formes et des fonctions du mobilier liturgique dans le contexte de la contre-réforme. Son décor de pilastres cannelés à chapiteaux corinthiens et de petites consoles enveloppées de feuilles d'acanthe utilise un vocabulaire représentatif de la production des loges de tailleurs de pierre des centres carriers d'Yvetot-Bocage.

Les autres meubles et ornements de l'édifice datent pour l'essentiel des XVIII^e (autels, retable latéral, stalles, confessionnal et Christ de perques) et XIX^e siècles (dont l'intéressante série de reliefs de la vie de saint Marcouf et la statue du saint en majesté visibles sur le maître autel et dans la crypte). L'édifice recèle aussi plusieurs épitaphes, pierres tombales et monuments funéraires. Dans la tour de clocher furent en particulier insérés deux figures de gisants, l'un de prêtre (XIV^e siècle) et le second d'une femme placée sous un dais, traité en haut relief, devant plutôt dater du XV^e siècle. Selon un article publié en 1743 dans le *Mercure de France*, la pierre tombale du prêtre avait été retrouvée sept ou huit ans auparavant, en refaisant le pavé de la nef. L'insertion des gisants dans la tour de clocher résulte probablement des travaux effectués sur l'édifice à la fin du XIX^e siècle. De date plus récente, le tombeau en marbre noir d'Hervé Le Berceur (1579-1644), marquis de Fontenay, seigneur et patron du lieu, subsiste dans le sol du chœur.

ANNEXE 1 : L'ermitage de saint Marcouf sur l'Île du large

Servie par des sources relativement nombreuses, l'histoire ancienne des Iles Saint-Marcouf restitue un cas intéressant de petit établissement érémitique placé sous la dépendance d'une grande abbaye voisine. L'Île du Large offre ainsi l'un des meilleurs exemples de retraite monastique insulaire connue dans notre région, parmi de nombreux autres sites documentés, incluant l'île d'Herm à Serk, Saint-Héliier et Agois à Jersey, Tombelaine, Aurigny et les Ecrehous.

La vie légendaire de Marcouf rapporte que le saint aimait à se retirer sur cette île durant des périodes de jeun précédant le carême. Ce texte insiste alors sur la rude discipline à laquelle l'anachorète se soumettait en ce lieu : « *Là, éloigné de tout voisinage humain, dans une petite cellule qu'il avait construite de ses propres mains, vivant dans une extraordinaire abstinence, il se consacrait à la prière. Il passait deux ou trois jours de suite sans aucune nourriture, et, lorsque la faim se faisait trop âpre et fatiguait le corps plus qu'il ne fallait, il se contentait de pain, d'orge et d'une petite quantité de choux, de telle sorte que méprisant à ce point la nature humaine, il semblait désirer la mort (...). Sa couche n'avait aucune mollesse et c'était sur la terre nue qu'il s'étendait, une pierre lui servant d'oreiller pour reposer sa tête* ». Un autre passage de la vie de saint Marcouf relate par ailleurs comment, durant l'une de ces retraites, le diable en personne lui apparut sous les traits d'une femme qui prétendait s'être échouée sur son îlot. Naturellement vaincue, la femelle tentatrice s'évanouit à la vue du signe de la Croix.

Dans la première moitié du X^e siècle, durant le principat de Guillaume Longue Epée, le « *Libellus des revelatione, edificatione et auctoriate Fiscannensis monasterii* » relate comment une charpente destinée à une église située sur les îles Saint-Marcouf fut miraculeusement transportée sur les flots jusqu'à Fécamp, où l'on put en faire usage pour restaurer l'abbatiale en ruine. Quel que soit l'interprétation à donner à ce curieux récit, celui-ci atteste bien pour le moins qu'existait déjà à cette époque une chapelle établie sur le site.

Sans doute désaffectées pendant plusieurs décennies, les « *duas insulas quæ sunt ibi in mare* » furent restituées vers 1050-1060 à l'abbaye de Cerisy par Guillaume de Montfiquet, en même temps que l'église paroissiale du lieu, à laquelle elles restaient donc attachées en tant que dépendances. Cette donation fut confirmée vers 1154-1159 par le pape Adrien, dans une bulle précisant qu'un ermitage était établi sur l'île de saint Marcouf. Il apparaît que cet ermitage fut ensuite occupé, dans les années 1180-1203, non par un simple ermite, mais par un reclus (« *recluso de Sancto Marculfo* »), quelqu'un qui devait donc vivre une forme d'enfermement plus rigoureuse encore. Mais ce mode de vie solitaire n'étant pas conforme à la règle communautaire de l'ordre bénédictin, il semble que l'ermitage cessa d'être occupé dès le milieu du XIII^e siècle. Au XV^e siècle en revanche, le site connaît une nouvelle période d'occupation religieuse avec l'arrivée en 1424 de frères franciscains expulsés de Guernesey. Dans une lettre datée du 23 avril 1454, ceux-ci exposent les terribles difficultés que représentait la vie sur cet îlot, soumis aux incursions des « gens de mer » et dont la citerne

subissait constamment des infiltrations d'eau salée. En 1469 les frères mendiants obtiennent de pouvoir quitter ce lieu de « *grande necessitez, pauvretz et misères* » pour rejoindre Valognes, où ils établissent un nouveau couvent. La vente des biens que l'abbaye de Cerisy possédait en Cotentin entraîne en 1577 le transfert de l'ermitage entre les mains des nouveaux seigneurs laïcs de la paroisse. Elles sont demeurées ensuite dans la succession des marquis de Fontenay, jusqu'à leur vente à la couronne au XVIII^e siècle. Bien que l'histoire postérieure des îles et de leur mise en fortification n'entre pas dans le cadre de cette brève notice, je ne résiste pas à l'envie de transcrire à la suite un témoignage (généralement oublié des historiens) relatant quelles étaient les conditions de détentions des membres de la Commune de Paris emprisonnés en 1871 dans le nouveau fort de l'île du large : « *Au nombre de deux-cents, les fédérés jetés dans les casemates de l'ilot de Saint-Marcouf avaient été, pendant six mois et davantage, privés d'air, de lumière, de lecture, de conversation, de tabac et presque de nourriture. Rien que des miettes de biscuit moisi et du lard rance ! le scorbut les avait décimés. Tous étaient malades* » (témoignage d'Elisée Reclus, cité in Lissagaray, *Histoire de la Commune de 1871*). Où l'on constate que certaines traditions de réclusion extrême font parfois long feu...

La petite chapelle Saint-Marcouf, ainsi que l'enclos et la cellule de l'ancien ermitage qui lui était associé, ne nous sont plus connus aujourd'hui que par quelques plans du XVIII^e siècle. La chapelle conservait une nef unique de deux travées, que prolongeait un chœur à abside percée par trois fenêtres. Le profil semi-circulaire de l'abside adossée de contreforts plats, suggère qu'il s'agissait d'un édifice d'époque romane.

ANNEXE II : La communauté des pêcheurs de baleine de Saint-Marcouf

Les activités de pêche au cétacé sont bien attestées autour de Saint-Marcouf par plusieurs chartes anciennes. Dès l'an 832 sont citées au nombre des domaines de l'abbaye de Saint-Denis plusieurs dépendances localisées en Cotentin et en Bessin, qui devaient fournir chaque année des prises de cétacés au grand monastère d'Île de France. Aux environs de 1035, l'archevêque Robert, de Rouen, concédait à l'abbaye de Saint-Wandrille la dîme de la part qui lui revenait sur les poissons gras (le "craspois") capturés sur le rivage de Saint-Marcouf, (*largior decimam partis que de me contingit ex crasso pisce qui accipitur in omni precipio Sancti Marculfi*). Quelques décennies plus tard, Guillaume de Montfiquet donnait au profit de l'abbaye de Cerisy, deux navires appareillés à Saint-Marcouf et destinés à la pêche des cétacés (*duas naves ad crassum piscem*). Une autre mention postérieure, datée des environs de 1120, fait référence au don de la nageoire droite de chaque « poisson gras » pêché entre la Saire et la baie des Veys par les *Waumanni* de Saint-Vaast, Lestre, Quinéville et Saint-Marcouf, au profit de l'abbaye de Montebourg. On trouve encore, dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur, un document non daté (fin XII^e siècle ?) mentionnant le don effectué par toute la communauté du *valseta* de Saint-Marcouf d'une rente sur chaque cétacé pêché dans ce secteur. Selon Lucien Musset, ce terme de *valseta* désignerait ici non un établissement de baleiniers, « mais la pêcherie elle-même en tant que construction matérielle et qu'institution juridique »¹. Parmi ces contractants – membres d'une communauté d'hommes libres jouissant manifestement d'une grande indépendance – figurent un très nordique Ansquetil fils d'Anslech, ainsi qu'un Roger fils de Néel. Le terme e *Waumanni/Walmanni* est une

¹ « Quelques notes sur les baleiniers normands », op. cit., p. 312.

désignation scandinave, attestant manifestement une forte implication des populations danoises ou iro-norvégiennes établies en Cotentin au cours des IX^e et X^e siècles dans cette activité maritime.

Julien DESHAYES (Crahm/UMR 6577)

Bibliographie sommaire :

Arcisse de CAUMONT, « Saint-Marcouf », *Bulletin Monumental*, t.7, vol. 27, 1861, p. 130-131 et p.134-136.

Charles GROSSET, « Hypothèse sur l'évangélisation du Cotentin. IV Saint Marcouf », *Revue de la Manche*, Fasc. 82, Avril 1979, p. 39-69.

Lucien MUSSET, « Monachisme d'époque franque et monachisme d'époque ducal en Normandie, le problème de la continuité », in *Aspects du Monachisme en Normandie (IV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, 1982, p.55-74.

Lucien MUSSET « Quelques notes sur les baleiniers normands du Xe au XIIIe siècle », *Nordica et Normannica*, Paris, 1997.

Eric BARRE, L'abbaye de Saint-Wandrille et le Cotentin durant le Moyen-âge, *Revue de la Manche*, fasc. 145, janvier 1995, p. 38-62

Jacques LE MAHO, « Un exode des reliques dans les pays de la Basse Seine au IXe siècle », *Bulletin de la commission des antiquités de la Seine-Maritime*, t. XLVI, 1998, p. 147-149.

Jacques LE MAHO, « Transports de matériaux de construction dans la basse vallée de la Seine et ses abords au Haut Moyen Âge », *Matériau et construction en Normandie du Moyen Âge à nos jours*, actes du colloque de Saint-Lô (24-25 novembre 2000), Saint-Lô, 2004, p. 29-31.

Gilduin DAVY, « *Consuetudines maris et maritimas consuetudines*. Les coutumes maritimes en Normandie à la lumière des chartes ducaltes », dans : *Les Annales de droit*, vol. 1, 2007, p.105-106.